



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**30 È 31 DI MAGHJU**  
**30 ET 31 MAI 2018**

2018/E4/033

*Dumanda à bocca posta*  
*à nome di u gruppu "CORSICA LIBERA"*

**OBJET : Pour une ingénierie publique au service des territoires**

Monsieur le Président,

L'ingénierie peut se définir comme l'ensemble des instruments et compétences menant à la conception, l'étude et la réalisation de projets.

Aujourd'hui, les petites collectivités, qu'elles soient intercommunales ou communales, et en particulier celles du rural, souffrent d'un évident manque d'ingénierie. Elles doivent de plus en plus compter sur elles-mêmes pour exercer leurs compétences, et ce, dans divers domaines techniques qui ne cessent de croître.

Alors que l'ingénierie privée, qui représente, en outre, un coût que les petites collectivités ne peuvent souvent pas supporter, s'adapte et s'adaptera toujours à toutes les évolutions de contexte et de besoins des territoires, l'ingénierie publique fait défaut.

Ce manque d'ingénierie publique de proximité représente un handicap évident voire un frein à toute mise en œuvre, développement et réalisation de projets dont les démarches administratives s'avèrent être de plus en plus contraignantes et nécessitent donc d'être de plus en plus pointus et rigoureux.

Ces projets sont souvent essentiels à l'aménagement et au développement de chaque territoire mais ne voient pas le jour ou ne vont pas à terme faute d'ingénierie.

Notre nouvelle collectivité dispose d'un ensemble de ressources publiques, humaines, matérielles et immatérielles pour accompagner le développement territorial.

Ne faut-il donc pas réfléchir, aujourd'hui, à la mise en place d'une telle assistance technique publique ?

N'y a-t-il pas aujourd'hui nécessité de mener une territorialisation des politiques publiques en incitant à la création de PETR et ainsi d'apporter une dotation globale en ingénierie à ces derniers et aux intercommunalités ?

Je vous remercie.